

S.M.A.V.A.A.

Procès-verbal du conseil syndical du S.M.A.V.A.A

du lundi 19 mars 2019

L'an deux mil dix neuf, le 19 mars, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à 9 heures 30, à la Grange du Chambord à Lury-sur-Arnon, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Président du S.I.A.V.A.A.

Date de convocation : 11 mars 2019

Présents avec voix délibérative :

MM. BAILLY Michel, GUILLEMAIN Jean-Sylvain, MORNAY Alain, AUJARD Bernard,
BALON Jean, PALLAS Jacques, PERRIN Bruno, GIBERT Jany, AUDEBERT Eric,
BONNET Michel,
Mmes LE FELIC Anne-Elisabeth, HOVASSE-PRELY Elisabeth, SAUGET Nicole

Présent sans voix délibérative :

Absents excusés:

MM. LEVEQUE Dominique, PERREAU Olivier, POINTEREAU Rémy, BAUCHER Bernard,
BABLIN Charles, TOUZELET Jean-Claude, VAN REMOORTERE Eric,
Mmes BELLUROT Nadine,

Pouvoir :

De Mme Nadine BELLUROT à M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN
De M. Bernard BAUCHER à M. Bruno PERRIN

Secrétaire de séance : M. MORNAY Alain

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de présents avec voix délibérative : 13
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 15

Point n°1/Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 18 février 2019

Le procès-verbal a été transmis par mail à tous les délégués titulaires et suppléants avec la convocation.

Discussions :

M. GUILLEMAIN demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu de la séance du 18 février et demande si tout le monde l'a bien reçu.

A l'unanimité, le procès-verbal du conseil du 18 février 2019 a été approuvé.

Point n°2/ Présentation du rapport financier sous la même forme que le Débat d'Orientation Budgétaire

Présentation du résultat d'exécution du budget 2018 :

| Libellé | Résultat de clôture de l'exercice précédent | Résultat de l'exercice 2018 | Résultat de clôture 2018 |
|----------------|---|-----------------------------|--------------------------|
| Investissement | 37 951,78 € | 24 598,18 | 62 549,96 € |
| Fonctionnement | 25 130,13 € | 11 031,35 | 36 161,48 € |
| Total | 63 081,91 € | 35 629,53 | 98 711,44 € |

Prévisions de réalisation 2019 :

Dépenses de fonctionnement :

- Gestion courante du Syndicat : achat de fournitures diverses et administratives, location du bureau (loyer de 250 €/trimestre au lieu de 150 €), assurances, frais d'affranchissement et de téléphone, ...
- Dépenses du personnel :
Poste de Chargée de mission à temps plein en CDD jusqu'au 31/01/2021
Secrétaire du syndicat à 10/35^e jusqu'au 30/04/2019
Adjointe administrative à 17h50 /35^e à partir du 01/04/2019
- Dotations aux amortissements pour un montant de 19 250,00 €

- Dépenses liées à l'entretien de l'Arnon :

- Entretien des ouvrages : prévoir 15 000,00 €
- Programme d'actions issues du Contrat Territorial imputées sur le fonctionnement :

| | Année 2019 |
|--|------------|
| Entretien des berges | 5 000,00 € |
| Frayères forestières | 9 000,00 € |
| Lutte contre les plantes invasives | 4 000,00 € |
| Analyses IPR (suivi du peuplement piscicole) | 1 600,00 € |
| Communication | 1 800,00 € |

- Honoraires d'avocat à prévoir selon les procédures judiciaires en cours contre le syndicat : prévoir 2 500,00 €
- Frais de piégeage pour la lutte contre les ragondins : indemnités kms + subvention à l'AGRP, soit :
1 200,00 € + 500,00 € = 1 700,00 €

Recettes de fonctionnement :

- Participation des Communautés de Communes aux frais de fonctionnement : prévoir cette année une participation à hauteur de 60 000 € suite à l'agrandissement du Syndicat avec 11 communes en plus
- Subventions Agence de l'Eau et Conseil Régional pour le financement du poste de Chargée de mission à hauteur de 80 % sur la base de 48 000,00 €
- Subvention en 2019 du poste de la Secrétaire par l'Agence de l'Eau à hauteur de 60 % sur la base de 15 000,00 €
- Résultat excédentaire de clôture 2018 de 36 161,48 €
- Amortissement des subventions pour 9 300,00 €

Dépenses d'investissement :

- Etude de maîtrise d'œuvre sur les barrages « sensibles » à hauteur de 49 000,00 €
Etude « Bilan du Contrat Territorial » pour un montant de 10 000,00 €
Etude supplémentaire sur les barrages pour un montant de 15 000,00 €
soit un total de 74 000,00 €
- Programme d'actions issues du Contrat Territorial imputées sur l'investissement :

| | Année 2019 |
|---------------------------------------|-----------------|
| Construction d'abreuvoirs | 66 000,00 € TTC |
| Pose de clôtures | |
| Restauration des connexions latérales | |
| Frayères | |
| Plantations | 16 000 € TTC |

- Achat de matériel de bureau pour équiper le nouveau local : prévision de 1 499,96 €
- Achat d'un DACIA DUSTER 4x4 pour remplacer le Berlingo, qui est en panne et dont la réparation s'élève à 8 000,00 € : prix d'achat 21 000,00 € TTC

Recettes d'investissement :

- Subventions de l'Agence de l'eau, du Conseil Régional et du Conseil Départemental à hauteur de 80 % des dépenses du Contrat Territorial
- Fonds propres résultant du résultat excédentaire de clôture de 62 549,96 € et de de l'amortissement des immobilisations pour 19 250,00 €
- Virement de la section de fonctionnement : 7 000 €
- FCTVA pour 3 000,00 €
- Réalisation d'un emprunt pour financer l'achat de la voiture pour un montant de 21 000,00 € sur 7 ans au taux de 0,76 %

Discussions :

M. GUILLEMAIN présente le résultat de l'exercice comme énoncé dans la note de synthèse.

M. PERRIN indique qu'il n'y a plus de piègeur de ragondins pour la moyenne vallée et que c'est catastrophique. M. PALLAS indique qu'un employé municipal va s'en charger sur la commune de Saint Georges sur Arnon. M. GIBERT dit que les communes peuvent aussi s'en charger.

Mme ADELAINÉ rappelle que le syndicat cotise à l'AGRP 36 pour les queues de ragondins (1 € par queue rapportée).

Mme LE FELIC demande si les ragondins ont des prédateurs. Les ragondins ont peu de prédateurs ce qui explique également leur prolifération. Il faut que les pressions de piégeage soit bien ciblées car sinon les populations se déplacent et le problème perdure toujours. Il est utopique de penser que l'on peut les faire disparaître. La seule chose possible est de maintenir la population à un certain

niveau.

Point n°3/ Délibération pour l'autorisation à la signature d'une convention avec le centre de gestion concernant le secrétariat itinérant

Les établissements publics comme le syndicat peuvent avoir besoin ponctuellement du soutien d'un agent en charge du secrétariat et de la comptabilité. Le centre de gestion propose ce service de secrétariat itinérant. Ce service ne peut être souscrit que par convention. Nous vous proposons de délibérer pour autoriser le président à signer la convention et tous documents permettant de recruter un agent.

Discussions :

Les membres du conseil demande si c'est le centre de gestion du Cher ou de l'Indre. Nous dépendons du centre de gestion du Cher. Mme SAUGET indique que les services de l'Indre sont de qualité. M. MORNAY est plus réservé sur le Cher. M. PALLAS indique que les élus membres du conseil d'administration veillent au bon fonctionnement du centre de gestion.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Point n°4/ Recrutement du poste d'agent administratif

L'état d'avancement de la procédure est présenté en séance. Une modification de la précédente délibération du grade d'adjoint administratif à adjoint administratif principal 2^{ème} classe sera proposée.

Discussions :

M. GUILLEMAIN présente Elodie BERNARD qui va être recrutée au poste de secrétaire comptable du syndicat à mi-temps. Mme BERNARD présente son parcours et indique qu'il s'agit d'une reconversion professionnelle.

Mme BERNARD sera intégrée aux effectifs du syndicat courant du mois d'avril.

La délibération faite initialement le 18 février doit être reprise car ce n'est pas au grade d'adjoint administratif mais d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe qu'il faut ouvrir le poste.

La modification de la délibération est acceptée à l'unanimité.

Point n°5/Retour sur les questionnaires envoyés aux communes nouvellement intégrées au syndicat

Des questionnaires ont été envoyés aux nouvelles communes intégrées au syndicat. Les premiers résultats de l'enquête sont présentés.

Discussions :

La moitié des communes interrogée a répondu au questionnaire. Le président remercie les répondants. Mme SAUGET indique que Giroux adhère à une ASA (association foncière). Mme ADELAINNE indique qu'elle n'a pas reçu le questionnaire de Giroux sauf erreur.

Globalement 60% des répondants connaissent les syndicats de rivière et le syndicat. Plus de 70% des communes possèdent des parcelles riveraines d'un cours d'eau. La commune de Ségry souhaite rencontrer des représentants du syndicat.

30% des répondants ne connaissent pas les droits et les devoirs des propriétaires riverains.

Point n°6/Point sur les projets en cours

Les projets en cours comme les procédures de consultation des entreprises, l'étude sur les ouvrages et les projets prévus en 2019.

Discussions :

Le berlingo est tombé en panne et les réparations sont trop importantes. Il a été vu en concertation avec les vice-présidents la possibilité d'acheter une voiture neuve. Un devis a été fait pour un Dacia Duster d'une valeur de 21 000 € TTC. Un prêt a été demandé au crédit Agricole. Un prêt sur 7 ans à 0.76 % revient à 583.49 € d'intérêts.

M. BONNET demande ce qui sera fait de l'ancienne voiture. M. GUILLEMAIN souhaite la vendre au garage Citroën de Reuilly pour un montant d'environ 500 €.

La publicité pour les marchés de travaux a été publiée.

Les relevés de terrain pour l'étude sur les ouvrages n'ont pas pu être réalisés pour le moment au regard des faibles précipitations.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical du S.M.A.V.A.A.:

par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- autorise le Président à acheter un DACIA DUSTER 4x4 pour remplacer le Berlingo,
- décide de réaliser un emprunt à taux fixe sur une durée de 7 ans pour un montant de 21 000,00 €,
- autorise le Président à négocier librement les conditions financières de cet emprunt avec les établissements bancaires,
- autorise le Président à signer le contrat de prêt.

Point n°7/ Plan de communication du syndicat pour 2019

Le syndicat souhaite participer avec les autres syndicats à une opération de sensibilisation des citoyens à la gestion des eaux et notamment le pluvial.

Les classes qui seront sensibilisées cette année, les opérations du printemps de l'écologie organisée par la ville de Bourges et de la semaine des rivières organisée par la Région Centre Val de Loire vous seront présentées.

Le printemps de l'écologie à Bourges aura lieu le samedi 25 mai 2019 de 14h à 19h au niveau des jardins des Prés Fichaux.

La semaine des rivières aura lieu du 2 au 10 juin 2019.

Discussions :

M GUILLEMAIN demande à M. MORNAY de prendre contact avec la directrice de l'école pour qu'elle prenne contact avec nous car les précédentes sollicitations sont restées sans suite.

M. GUILLEMAIN présente le projet de pochoir. Les délégués sont favorables au projet. Mme LE FELIC indique que le « ICI » n'est pas lisible surtout pour les enfants. Il faudra mettre des points sur les i et revoir un peu la typologie. M. PERRIN trouve que le terme débute fait référence aux sources, or nous ne nous trouvons pas au niveau des sources. Le chargé de missions regardera pour proposer une autre terminologie.

Dans le cas de la semaine des rivières, une pêche électrique pédagogique aura lieu le mardi 4 juin à 14h à Roussy au niveau de l'ancienne guinguette à Saint Georges sur Arnon.

Point n°8/ Délibération autour des grandes questions de l'état des lieux du SDAGE

La consultation du public et des collectivités est en cours du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019. La consultation porte sur les questions importantes et le programme de travail pour la révision du Schéma

Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le calendrier pour la révision du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) évaluation préliminaire des risques d'inondation et sélection des territoires à risque d'inondation important.

Discussions :

Mme ADELAINÉ présente les grandes questions importantes sur le SDAGE et le PGRI. Certains membres du conseil trouvent que le calendrier n'est pas clair. Sinon globalement les délégués trouvent que les questions importantes sont pertinentes. Mme HOVASSE-PRELY demande s'il existe des zones expansions de crue sur l'Arnon. Il n'en existe pas en tant que tel mais la restauration de certaines frayères à brochet favorise l'étalement des crues.

Les élus souhaiteraient que les états des lieux soient déclinés par région et par département.

Point n°9/Questions diverses :

Discussions :

Mme HOVASSE-PRELY s'inquiète des mesures qui pourraient être prises pour la lutte contre le moustique tigre qui a été trouvé dans le département de l'Indre. Elle s'inquiète pour les zones humides. En effet, ces zones sont extrêmement importantes pour la biodiversité et les cours d'eau. Il faudra être vigilant sur ce point. M. PERRIN indique que c'est une station unique à Châteauroux. Il n'existe pour le moment que des préconisations comme éviter toutes eaux stagnantes dans des pneus ou les sous-pots des fleurs.

La séance est levée à 11 h 00.

Validé le 3 Août 2019

Le Président : Jean-Sylvain GUILLEMAIN

